

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2025

Folio n°

Date de la convocation : 23/09/2025
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : /

Le trente septembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents 10 membres du Conseil d'Administration :

- **Membres à voix décisionnelle** Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Geneviève BENEDETTO, Madame Patricia TILLET, Madame Marine COUZELAS, Monsieur Joel CONTINSUZAT, Madame Martine TABONE, Monsieur Adrien SEIXAS, Madame Gisèle PATAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marine CARRICO

Numéro : DLAS20253009-005

Matière : 8.2- Aide sociale – Domaines de compétences par thèmes

Objet : FONDS SOLIDARITE LOGEMENTS (FSL): AUTORISATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Considérant le rôle essentiel joué par le Fonds Solidarité Logement pour les personnes en difficultés ;

- Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**
- Approuver le montant de la participation au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 5 000,00 € au titre de l'année 2025 ; et
 - Autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente Délibération.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget du CCAS.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 1er octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20251001-DLAS20253009-05-AI
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

Le Maire,
Président du Centre Communal
d'Action Sociale,
Vice-Président du Conseil
Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLERE